

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF1375

présenté par
M. Gernigon, Mme Piron, Mme Bellamy, Mme Poussier-Winsback et Mme Rauch

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	35 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	35 000 000
TOTAUX	35 000 000	35 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La formation constitue un levier central de réussite pour les parcours d’insertion. Cet amendement vise à rétablir le budget du Plan d’investissement dans les compétences dédié à l’IAE (PIC IAE) à son niveau de 2023, soit 100 millions d’euros. Il augmente donc de 35 millions d’euros les crédits du programme 102 « Accès et retour à l’emploi ».

Depuis 2024, les coupes successives dans le PIC IAE ont réduit de près de 35 % le budget formation, entraînant une chute du nombre d’heures de formation par salarié : de 8 heures par an en

2023 à seulement 4h45 prévues en 2025. Cette tendance met en péril la montée en compétences des salariés, dont 80 % ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

Dans un contexte économique marqué par des tensions sur le marché du travail et des besoins de main-d'œuvre qualifiée, il est essentiel de maintenir un effort soutenu en faveur de la formation dans les SIAE. Former ces salariés, c'est préparer leur retour durable à l'emploi et répondre concrètement aux besoins des entreprises locales.

Pour assurer sa recevabilité financière, il prévoit une réduction technique équivalente des crédits du programme 155 « Soutien des ministères sociaux », qui appelle naturellement à être levée par le gouvernement.